

Débat en vue de la votation du 9 juin 2024 suite au référendum contre la décision du Conseil Municipal d'octroyer un crédit d'aménagement pour la création de la ligne de bus 49

Présentation 25 mars 2024 – AG
extraordinaire PLR Veyrier



Sommaire

Introduction

Rappel du contexte

Commission aménagement

Arguments OCT

Décision du conseil municipal

Questions

Introduction

- En date du 1^{er} octobre 2023, le conseil municipal a décidé d'octroyer un crédit de chf 396'000.- pour les aménagements du futur bus 49 qui reliera Veyrier à la gare Lancy-Bachet en passant par Troinex.
- Suite à cette décision un référendum a été lancé par des associations de riverains.
- Le référendum ayant abouti, une votation aura lieu le 9 juin 2024.



Rappel du contexte

- Ligne 49 évoquée la 1^{ère} fois en 2017 en vue de l'aménagement du chemin Bois Gourmand
- Avril 2019, mise en place par l'Etat du plan d'actions des transports collectifs
- Avril 2019, pétition demandant un changement du tracé, par la route de Veyrier
- Février 2020 une résolution du conseil municipal appuie la pétition auprès des services de l'Etat.



Contexte suite 2023

demande de crédit du CA
concernant la création de
la ligne 49

lettre de la commission
d'aménagement aux
autorités cantonales

Décision du Conseil
Municipal

févr. 2023

avr.–sept. 2023

juin 2023

août 2023

oct. 2023

plusieurs séances de la
commission
d'aménagement

refus d'entrer en matière
par le conseiller d'Etat en
charge de la mobilité

Commission aménagement

- La commission d'aménagement a auditionné l'OCT et les associations
- La commune s'est battue avec les associations afin de faire changer d'avis l'OCT et les TPG mais sans succès.
- C'est le seul tracé qui permet de rattacher les habitants à 300mètres d'un arrêt.
- La commission a sollicité directement le magistrat Pierre Maudet, qui a confirmé qu'un autre tracé n'était pas envisageable.
- Relativiser les coûts engendrés

Arguments OCT

La ligne 49 fait partie du plan d'actions des transports collectifs 2020-2024

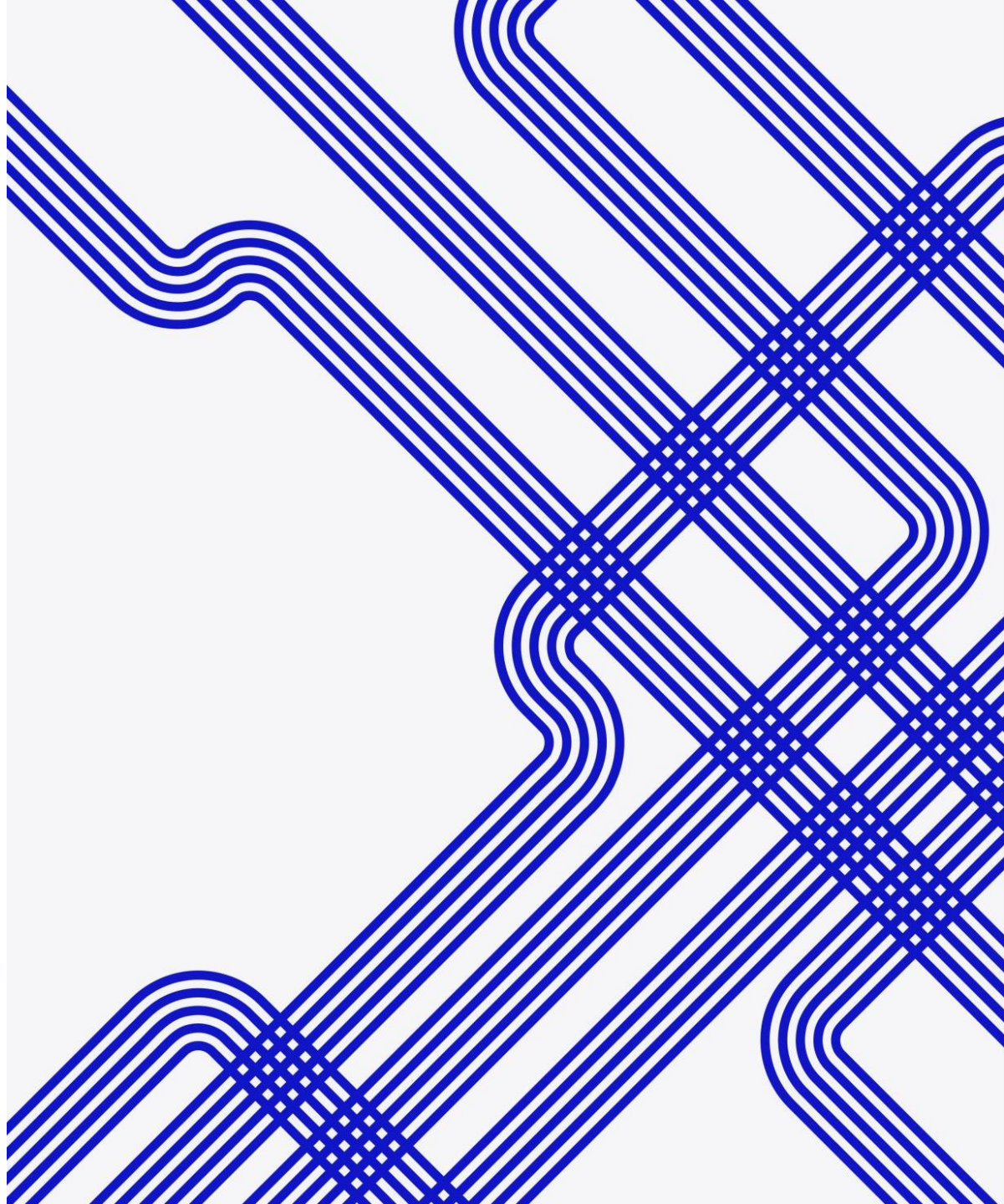
Loi sur le réseau des transports publics H 1.50 fait mention d'arrêts à 300m des habitations en zone urbaine, 500m en campagne

Tracé proposé par CM redondant avec les autres lignes de bus

La commune est au courant de ce parcours depuis 2017 et a passé outre certaines recommandations.

= refus catégorique d'entrer en matière

Schéma
ligne de bus
Veyrier





Conseil municipal du 14 octobre 2023

- Au vu du refus systématique des autorités cantonales
- Que de nombreux Veyrites seraient privés de bus à proximité de leur logement, comme l'impose la loi.
- Un accès au centre sportif de Grand Donzel depuis Veyrier ou Troinex est nécessaire





Décision du conseil municipal

Le conseil municipal, dans sa majorité, n'a pas voulu prendre ce risque contre l'Etat, qui n'a jamais montré un moindre doute sur sa détermination à garder le tracé.

Bus 49 à Veyrier :

Pile ou Face

- Ligne de bus pour les habitants du plateau de Vessy,... ou non
- Accès direct au centre sportif de Grand Donzel depuis Veyrier et Troinex,... ou non
- Accès direct au Bachet et centre de la Praille, foot, hockey , collège et ECG de Stael,ou non





Merci pour votre attention

Questions ?

Le débat est ouvert